

## **Accord de coopération**

entre

**l'Ecole Nationale Supérieure de Télécommunication de Bretagne (France)**

et

**l'Université "Politehnica" de Timisoara (Roumanie)**

Les parties expriment la volonté de développer des échanges dans le sens d'une collaboration entre les pays de l'Union Européenne et les pays de l'Europe Centrale. Cette collaboration sera réalisée en s'appuyant, en particulier, sur les programmes existants et futurs de l'Union Européenne.

### Article 1: Le but de la convention

Les deux parties mettent en place une coopération dans le domaine des sciences et techniques de l'informatique et des télécommunications, en matière d'enseignement et de recherche.

### Article 2 : Les échanges des étudiants

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer une partie de leur cursus (cours théoriques, projets ou stages) dans l'établissement partenaire et de valider leur séjour grâce au système des « Crédits Transférables » (European Credit Transfer System), sur un principe de réciprocité. L'échange des étudiants aura lieu, de prédilection, dans le cadre du programme européen Socrates/Erasmus.

### Article 2.1: Le double diplôme d'ingénieur

Les deux parties échangent des étudiants dans le but de délivrer à la fois le diplôme d'ingénieur de l'ENST Bretagne et le diplôme d'ingénieur de l'Université "Politehnica" de Timisoara, selon les principes indiqués ci-après.

### Article 2.2: La structure des études

Les élèves de l'ENST Bretagne, qui ont validé au moins 3 semestres (soit 1,5 années d'études en école d'ingénieur) ont la possibilité de poursuivre leurs études à l'Université "Politehnica" de Timisoara. La période minimale d'enseignement à l'Université "Politehnica" de Timisoara est d'un an académique.

Les étudiants de l'Université "Politehnica" de Timisoara, qui ont validé au moins 4 ans d'études supérieures, pourront continuer leurs études à l'ENST Bretagne. La période d'enseignement à l'ENST Bretagne est comprise entre 18 et 24 mois. Pendant cette période, les étudiants devront faire un stage de fin d'études 4 à 6 mois). Cette période à l'ENST Bretagne est la base pour la délivrance de l'attestation de fin d'études à l'Université "Politehnica" de Timisoara.

### Article 2.3: Le stage effectué pendant les études à l'ENST Bretagne

Le stage de fin d'études est indispensable pour obtenir le diplôme d'ingénieur de l'ENST Bretagne. Le sujet de stage est établi d'un commun accord entre les écoles concernées. Le stage est validé en tenant compte de la note du rapport final et de la note de soutenance. La soutenance du rapport est effectuée devant un jury composé de professeurs de l'ENST Bretagne. Le diplôme de

BA

l'ENST Bretagne est délivré aux étudiants de l'Université "Politehnica" de Timisoara qui ont validé les enseignements théoriques suivis à l'ENST Bretagne et le stage de fin d'études dans les mêmes conditions que les élèves français.

#### Article 2.4: Le diplôme d'ingénieur de l'Université "Politehnica" de Timisoara

L'étudiant de l'Université "Politehnica" de Timisoara, après avoir eu l'attestation de fin d'études, doit écrire, présenter et soutenir un mémoire de diplôme afin d'obtenir le diplôme d'ingénieur de l'Université "Politehnica" de Timisoara. Dans la plupart de cas, ce mémoire de diplôme est un développement du rapport de stage effectué pendant ses études à l'ENST Bretagne. A l'occasion de la soutenance du mémoire de diplôme, il doit, de plus, passer l'examen de « Licență » de l'Université "Politehnica" de Timisoara.

#### Article 2.5: Le recrutement

La présélection des candidats est effectuée par l'école d'origine. L'école d'accueil a la possibilité de procéder à un test de langue et à un entretien avant de prendre la décision finale.

#### Article 2.6: Parrainage de chaque étudiant

L'école d'origine nomme un enseignant comme tuteur. Le tuteur est responsable de la définition du cursus suivi dans l'école d'accueil, afin que soient respectés les critères de délivrance du diplôme de l'école d'origine. L'école d'accueil, de sa côté, nomme un tuteur permanent; les deux tuteurs échangent régulièrement des courriers faisant état de la progression des étudiants. Ces deux enseignants sont responsables du parcours de l'étudiant, en particulier de la réalisation du stage en conformité avec la présente convention.

#### Article 2.7: Les cas particuliers

Si la situation l'exige, les termes de l'échange d'étudiants entre l'ENST Bretagne et l'Université "Politehnica" de Timisoara peuvent être, dans des cas particuliers, adaptés. Ceci peut concerner l'emploi du temps, le choix des sujets ou l'obligation de passer certains examens.

#### Article 3: Les études doctorales et la recherche

Dans le cadre de la réglementation en vigueur en France et en Roumanie, les deux établissements associent leurs efforts en vue de réaliser des activités de coopération portant sur les études doctorales et la recherche.

##### Article 3.1. Le DEA

Les deux établissements essayeront d'organiser des cycles de DEA commun, en accord avec les initiatives de la Commission Européenne concernant les nouveaux masters européens. En même temps, les étudiants de DEA seront encouragés a participer aux enseignements et aux stages DEA proposés par les deux établissements.

##### Article 3.2 Les thèses en cotutelle

Les équipes de recherche des deux établissements peuvent proposer de thèses en cotutelle, dirigées conjointement par des professeurs des deux établissements. Pour chaque doctorant, une convention de thèse en cotutelle est établie entre l'ENST Bretagne et l'Université « Politehnica » de Timisoara. Cette convention est établie en fonction de la réglementation en vigueur en France et en Roumanie portant sur les études doctorales et les thèses en cotutelle.

##### Article 3.3 L'échange d'enseignants et de chercheurs

L'ENST Bretagne et l'Université « Politehnica » de Timisoara s'engagent mutuellement à favoriser, dans le cadre de la réglementation en vigueur de chaque pays, l'échange de professeurs et de chercheurs afin de participer aux programmes de recherche et d'enseignement communs (organiser

BA

conjointement de cours, séminaires, colloques et séjours sabbatiques; d'échanger des documents et matériels de recherche, ...).

#### Article 4. L'échange d'informations et de matériaux de cours

La collaboration scientifique est fortement encouragée entre les deux établissements. Les résultats des programmes de recherche menés en commun peuvent donner lieu à des demandes de dépôts de brevets conjoints, à des publications en revue ou en congrès mentionnant les deux établissements, ou à toute autre forme de valorisation de ces résultats (transferts de technologies par exemple). L'établissement à l'origine de la demande doit en informer l'autre établissement par écrit et obtenir son aval. Si un établissement renonce à ses droits en matière de brevets ou ne répond pas dans les 45 jours, l'autre établissement est en droit d'effectuer les dépôts de brevets en son nom propre.

#### Article 5. Le financement du programme

L'ENST Bretagne et l'Université "Politehnica" de Timisoara s'engagent à trouver les ressources financières pour la réalisation de cette convention, aussi bien au niveau de leur propre pays qu'au niveau de la Commission Européenne.

#### Article 6. Le contrôle de la réalisation du programme

Les représentants nommés des deux établissements doivent se rencontrer au moins une fois par an afin d'évaluer la réalisation du programme, le progrès des étudiants échangés et afin d'élaborer les actions futures.

Ils établissent annuellement un rapport commun qu'ils adressent à la direction de leurs établissements.

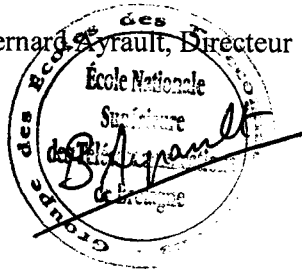
#### Article 7. La durée de la convention

Cette convention est valable pendant une période d'essai de 2 ans avec une possibilité de prolongation tacite pour 3 années supplémentaires, à partir de la date de signature. La convention peut être dénoncée par une des parties avant l'échéance normale si l'intention est annoncée au moins 6 mois avant le commencement des actions planifiées.

Le 2 juin 2003

École Nationale Supérieure  
de Télécommunication  
de Bretagne (France)

Bernard Syrault, Directeur



Université "Politehnica"  
de Timisoara (Roumanie)

Ioan Cartis, Recteur

